



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

Le 08 avril 2019, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 04 avril 2019 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents :** M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédérick BAGNARD, M. Éric BROSE, M. Didier DULAC, Mme Sylviane GANDREY,

**Absents excusés :** M. Lilian CHANEL, M. Thierry MOËNE a donné pouvoir à M. Daniel FAYARD, Mme Emilie ROSIER

**Absentes :** Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE, Mme Elisabeth VALETTE

Membres en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Claude AOUDIA

### **DELIBERATIONS :**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour l'adoption du budget annexe pour le lotissement communal.

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 11 mars 2019**

**Vu** le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2019,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Budget communal - Approbation du compte administratif 2018**

Le compte administratif 2018 est présenté par chapitre. Les résultats sont les suivants.

### **Section de fonctionnement**

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
<b>Dépenses</b>	704 762,00 €	<b>571 306,18 €</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	704 762,00 €	<b>712 365,36 €</b>	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2018		+ 141 059,18 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2017 reporté (002 - RF)		+ 182 696,26 €	
Excédent cumulé fin 2018		<b>+ 323 755,44 €</b>	

### **Section d'investissement**

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
<b>Dépenses</b>	718 056,00 €	<b>290 709,29 €</b>	<b>15 499,00 €</b>
<b>Recettes</b>	718 056,00 €	<b>469 872,92 €</b>	<b>0,00 €</b>
Excédent d'investissement 2018		179 163,63 €	
Déficit d'investissement 2017 reporté (001 - DI)		- 228 304,32 €	
Déficit d'investissement cumulé fin 2018		<b>- 49 140,69 €</b>	

Monsieur le maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, Monsieur Gérard Cimetière prend la présidence et fait procéder au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel que présenté.

## **3. Budget communal - Approbation du Compte de Gestion 2018**

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par la trésorerie.

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion sont identiques,

Après avoir approuvé le 08 avril 2019 le compte administratif de l'exercice 2018.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

## **4. Budget communal - Vote du Budget primitif 2019**

Le projet de Budget Primitif 2019 est présenté.

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 766 171,75 € comprenant la reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 pour 259 115,75 € en recettes.

La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 814 107,69 € comprenant l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 à hauteur de 64 639,69 € en recettes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VOTE** le Budget Primitif 2019 du budget général par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement en section d'investissement tel que présenté comme suit :

Section de fonctionnement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
<b>Dépenses</b>	0,00 €	766 171,75 €	<b>766 171,75 €</b>
<b>Recettes</b>	0,00 €	766 171,75 €	<b>766 171,75 €</b>
Dont			
- Recettes		507 056,00 €	
- Excédent 2018 reporté (002 - RF)		259 115,75 €	

Section d'investissement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
<b>Dépenses</b>	15 499,00 €	798 608,69 €	<b>814 107,69 €</b>
Dont			
- Déficit 2018 reporté (001 - DI)		49 140,69 €	
<b>Recettes</b>	0,00 €	814 107,69 €	<b>814 107,69 €</b>
Dont			
- Affectation excédent de fonctionnement 2018 (1068 -RI)		64 639,69 €	

**5. Budget communal - Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2018**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 323 755,44 €, un déficit d'investissement de 49 140,69 €,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter 64 639,69 € en recettes d'investissement du Budget Primitif 2019 au compte 1068 excédent capitalisé, afin de couvrir le besoin de financement reporté de l'investissement
- **DECIDE** de reporter 259 115,75 € en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2019 au compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement.

## **6. Vote des taux de fiscalité directe 2019**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que les taux des taxes locales doivent être délibérés chaque année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de maintenir les taux de fiscalité communale pour l'année 2019, à savoir :

Taxe d'habitation 10,17 %

Taxe foncière bâti 13,32 %

Taxe foncière non bâti 27,36 %

## **7. Budget assainissement - Approbation du compte administratif 2018**

Le compte administratif 2018 assainissement est présenté par compte. Les résultats sont les suivants :

### Section de fonctionnement / exploitation

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
<b>Dépenses</b>	68 123.00 €	<b>26 323.04 €</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	68 123.00 €	<b>79 898.56 €</b>	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2018		+ 53 575.52 €	0,00 €
Déficit de fonctionnement 2017 reporté (002 - DF)		- 9 392.39 €	
Excédent cumulé fin 2018		<b>+ 44 183.13 €</b>	

### Section d'investissement

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
<b>Dépenses</b>	130 652,00 €	34 244.06 €	17 000.00 €
<b>Recettes</b>	130 652.00 €	22 798.00 €	14 067.00 €
Déficit d'investissement 2018		-11 446.06 €	
Excédent d'investissement 2017 reporté (001 - RI)		+ 8 875.83 €	
Déficit d'investissement cumulé fin 2018		<b>- 2 570.23 €</b>	

Monsieur le maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, Monsieur Gérard Cimetière prend la présidence et fait procéder au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2018 tel que présenté.

## **8. Budget assainissement - Approbation du Compte de Gestion 2018**

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par la trésorerie.

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion sont identiques,

Après avoir approuvé le 08 avril 2019 le compte administratif de l'exercice 2018.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

## **9. Budget assainissement - Vote du Budget primitif 2019**

Le projet de Budget Primitif 2019 est présenté.

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 85 225,03 €.

La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 156 626,46 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VOTE** le Budget Primitif 2019 du budget assainissement par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté comme suit :

### Section de fonctionnement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
<b>Dépenses</b>	0,00 €	<b>85 225,03 €</b>	<b>85 225,03 €</b>
<b>Recettes</b>	0,00 €	<b>85 225,03 €</b>	<b>85 225,03 €</b>
<b>Dont</b>			
- Excédent 2018 reporté (002 – RF)		38 679,90 €	

### Section d'investissement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
<b>Dépenses</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>139 626,46 €</b>	<b>156 626,46 €</b>
<b>Dont</b>			
- Déficit cumulé fin 2018 (001 – DI)		2 570,23 €	
<b>Recettes</b>	<b>14 067,00 €</b>	<b>142 559,46 €</b>	<b>156 626,46 €</b>

## **10. Budget assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement de 2018**

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 44 183,13 €,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter 5 503,28 € en recettes d'investissement du Budget Primitif 2019 au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé, afin de couvrir le besoin de financement reporté de l'investissement
- **DECIDE** de reporter 38 679,90 € en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2019 au compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement.

## **11.Amendes de police 2019 – Demande de subvention**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le produit des amendes de police de l'année N-1 doit être utilisé pour investir dans des équipements de sécurité routière ; un projet chiffré doit donc être soumis au Conseil Départemental du Rhône afin d'obtenir une subvention.

- **Marquage au sol** pour une remise en conformité de la zone école pour un montant de 254, 87€ HT soit 305.84 € TTC
- **Rue des Villards** : création d'une zone de sécurité.  
Il s'agit de sécuriser le cheminement piétonnier par la pose de balises le long de la voirie et la réfection du trottoir par un décapage et pose d'un revêtement sur environ 400 mètres. Installation de balises le long de la voirie pour un montant de 1 135.47 € HT soit 1 362, 56€ TTC, décapage et pose de gravillons 2 364 € HT soit 2 836, 80€ TTC et création d'une ligne blanche pour délimiter le trottoir pour un montant de 1 200 € HT soit 1 440 €TTC.
- **Rue des Terres Plates**  
Mise en norme du trottoir. Une entreprise interviendra pour l'élagage des arbres et buissons pour un montant de 1 500€ HT soit 1 800€ TTC et une deuxième interviendra pour la reprise du revêtement sur trottoir pour 601,60 € HT soit 721,92 € TTC.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter ce dossier au Département du Rhône afin d'obtenir une subvention dans le cadre des amendes de police attribuée pour l'exercice 2019.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la réalisation des travaux tels que présentés pour un montant de 7 055,94 € H.T (8 467, 12€ TTC)
- **SOLLICITE** une subvention au titre du produit des amendes de police de l'année 2019 auprès du département du Rhône,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

## **12.Fixation du taux de promotion d'avancement de grade**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et en particulier l'article 49,
- Vu l'avis du comité technique paritaire, placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône, en date du 19 mars 2019.

Madame DUVAL informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT).

Elle précise que le taux retenu, exprimé sous forme d'un pourcentage (entre 0 et 100%), reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérante ne l'a pas modifié.

Madame Duval précise que ce sujet avait déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal en date du 21/07/2014 (n°D2014-07-02) avec un taux de 100%.

La réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération de 2017, a entraîné une modification des corps de catégorie. Il s'agit donc d'actualiser la délibération avec les nouveaux grades et de fixer le taux.

Madame Duval propose de retenir la proposition suivante :

Grade d'origine	Grade d'accès	Taux proposé	Effectif par grade	Nombre d'agents promouvables
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	1	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	2	2
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %	1	1

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires,
- **D'INSCRIRE** des crédits suffisants au budget communal.

### **13. Budget annexe (lotissement communal) - Vote du Budget primitif 2019**

Sujet reporté pour le prochain conseil municipal

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Randonnée cyclotouriste le 7, 8 et 09/06/2019 (dans la matinée) qui passe sur la commune, sans disposition de circulation particulière.

2. Remerciements famille BURLoux pour le prêt de la salle lors d'obsèques.
3. Devant l'importance du coût des travaux de l'église, une association a été créée par des bénévoles. Il s'agit de l'association « Sauvons notre patrimoine : l'église Saint Isidore ». Les statuts ont été déposés à la sous-préfecture le 05/04/2019 pour récolter des dons afin de sauvegarder cet édifice. (dons défiscalisés par le biais de l'association).  
Cette même association souhaite dorénavant et déjà prévoir des manifestations pour sensibiliser les habitants au patrimoine et à leur fonctionnement : le 16/6/19 : repas dansant à la salle des fêtes à 12h00.
4. Mail du 02/04/2019 du Département du Rhône. Comme chaque année, les conseillers départementaux du canton de Belleville-en-Beaujolais souhaitent encourager les associations par leurs initiatives et leurs engagements. C'est pourquoi, ils souhaiteraient connaître le nom d'une ou deux associations de notre commune pour qu'ils puissent bénéficier d'une aide.  
Deux associations sont retenues : la gymnastique volontaire et les amis de Taponas.
5. L'association les « Bleuts de France » organisera une collecte comme tous les ans lors des cérémonies des 8/05/19 et 11/11/19 ; sollicite une aide financière supplémentaire de la commune, que le Conseil ne valide pas.
6. Des devis sont en attente afin de changer les clefs de la salle des fêtes pour des raisons de sécurité.
7. La commune a reçu la dédite de la maison en location en bas de l'impasse de l'école. Une nouvelle candidature a déjà été reçue. Il faudra compter quelques semaines entre les deux locataires pour pouvoir procéder aux diagnostics d'usages et à d'éventuels travaux suite à l'état des lieux.
8. La commune de Fleurie a mis en copie d'autres mairies pour un courrier envoyé à la CAF suite à l'arrêt du financement des garderies périscolaires : cela met gravement en danger l'équilibre financier des communes. Taponas fera certainement de même et souhaiterait une action encore plus collective (CCSB).
9. Point sur la mise à jour du document unique.
10. L'association « les P'tits Morfalous » a pris attache avec la mairie au sujet de son budget prévisionnel.
11. Urbanisme : malgré le souhait de donner les dossiers à l'étude à la CCSB, certains d'entre eux reviennent malgré tout en mairie pour que le maire donne un avis final. Deux dossiers sont abordés en commission : CNSE et C. Gaillard.
12. Le centre social, du fait de travaux dans certains locaux de Belleville et St Jean occupera la salle des fêtes et une partie de l'école en juillet comme les années précédentes.
13. Compte-rendu commission urbanisme.
14. Compte-rendu commission aire des gens du voyage : incivilités, détournement de fluides, WC bouchés, feux... sont incessants et obligent à des fermetures ponctuelles pour remise en ordre du site.
15. L'accessibilité des escaliers intérieurs de la cantine sera finalisée par l'entreprise ULTISERVICES le 24/04/19 et l'insonorisation de la salle du bas de la cantine sera également posée.

*La séance s'est achevée à 23h30*



Le Maire  
**Daniel FAYARD**